



Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **VINGT-TROIS JANVIER**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation du CCAS : **9 janvier 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Bernard BOUCHET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Karine LEGRAIN, Madeleine POLLET, Abderrahman YAACOULI.

Membres absents excusés : Michel SECOND, Brigitte SECOND.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

CCAS – 2023-01

Participation financière du CCAS aux repas partagés.

Monsieur le Président rappelle aux membres du CCAS que l'organisation des repas partagés le 3^{ème} mardi de chaque mois au foyer rural permet de réunir les personnes isolées de la commune, quel que soit leur âge.

Monsieur le Président propose que le CCAS renouvelle sa participation financière en 2023 à hauteur de 3 euros par repas et par personne.

Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPOUVE** le renouvellement de la participation financière du CCAS aux repas partagés à hauteur de 3 euros par repas et par personne en 2023,
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2023 du CCAS au compte 60623.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Président,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT



Le Président, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :